

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue au Centre des congrès de Québec, le 2 octobre 2010.

RÉSOLUTION AGA-2010-10-02/33
Mise en place de mesures modulateurs et
transitoires pour l'application
de la nouvelle politique agricole

ATTENDU l'importance de l'agriculture pour assurer l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE la série de réformes de la Financière agricole a des impacts déstructurants sur les régions périphériques;

ATTENDU QUE l'agriculture est un des piliers du développement économique du Québec et de nos régions;

ATTENDU QUE l'agriculture a un caractère multifonctionnel qui va au-delà de la production;

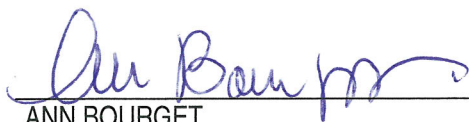
Il est proposé par : **M. Arnaud Warolin, Témiscamingue**

Et appuyé par : **M. Mychel Tremblay, Notre-Dame-du-Nord**

DE FAIRE des représentations auprès du gouvernement pour mettre en place des mesures modulateurs et transitoires, et ce, afin de s'assurer que l'agriculture dans les régions rurales puisse continuer d'être un des moteurs économiques de développement dans une perspective d'occupation dynamique du territoire.

Adoptée à l'unanimité

Copie de la résolution AGA-2010-10-02/33, telle qu'adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités.



ANN BOURGET
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière de la corporation

5 octobre 2010

Date